



LA PREMIÈRE ÉTAPE DE LA REFONDATION DU SECOND DEGRÉ

L'essentiel

- > Si la priorité au primaire est clairement affirmée et s'incarnera concrètement dans les classes dès cette rentrée, le second degré bénéficie également de moyens supplémentaires affectés de manière ciblée : **près de 4 200 postes d'enseignants** seront créés dans les collèges et les lycées publics et privés sous contrat dont 2 500 pour accompagner l'évolution démographique et 280 pour améliorer le remplacement ainsi que **130 postes de conseillers principaux d'éducation, 100 postes de personnels administratifs et 50 postes d'assistants sociaux** ; **près de 10 000 personnes seront recrutées sur contrat aidé dans les établissements les plus en difficulté, notamment pour contribuer à l'amélioration du climat scolaire.**
- > **Des conseils école-collège seront créés pour faciliter la transition entre l'école primaire et le collège, qui constitue pour beaucoup d'élèves, et notamment pour ceux dont les acquis sont les plus fragiles, un cap difficile, synonyme de perte de repères.** Le rôle de ce conseil sera de proposer des actions de coopération et d'échange entre chaque collège et les écoles de son secteur.
- > Parce que chaque élève doit pouvoir trouver la voie correspondant à ses aspirations et à ses capacités et qu'il n'est pas acceptable que pour de nombreux jeunes, en particulier ceux des milieux les plus défavorisés, l'orientation soit subie et s'effectue par l'échec, la loi pour la refondation de l'École prévoit la **mise en place d'un nouveau service public de l'orientation organisé avec les régions. Une préfiguration de ce nouveau service public de l'orientation sera lancée à la rentrée 2013 dans 6 régions pilotes volontaires (et 7 académies).** De plus, une **expérimentation visant à donner le dernier mot aux parents concernant l'orientation de leurs enfants en fin de classe de 3^e** débutera dès cette rentrée dans un certain nombre d'établissements volontaires.
- > Conformément à l'engagement du Président de la République, **l'enseignement de l'histoire-géographie redeviendra obligatoire sur les deux années du cycle terminal** pour les élèves entrant en première scientifique à la rentrée 2013.
- > **Cette rentrée verra aussi le lancement du label « Campus des métiers et des qualifications » et la labellisation des premiers campus.** Ces campus seront des **fleurons de notre enseignement professionnel et technologique.** Ils regrouperont sur un même lieu des acteurs divers dans un partenariat renforcé de formation : lycées, centres de formation d'apprentis, organismes de formation, établissements d'enseignement supérieur, entreprises, laboratoires de recherche, etc.
- > **Le travail de modernisation de l'offre de diplômes professionnels sera poursuivi afin de prendre en compte les problématiques du développement durable et les évolutions technologiques.** Il s'agit d'apporter des réponses adaptées aux besoins sociaux et économiques, de favoriser la compétitivité de nos entreprises et de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.
- > Enfin, la rentrée 2013 sera l'occasion de rénover en profondeur le cadre actuel de la vie lycéenne, vieux de vingt ans. L'Acte II de la vie lycéenne sera donc engagé avec, notamment, l'organisation des semaines de l'engagement (cf. page 58).



Les nouveautés de la rentrée 2013 Donner à chacun les moyens de mieux apprendre

Près de 4 500 postes supplémentaires pour le second degré

Près de 4 200 postes d'enseignants seront créés dans les collèges et les lycées publics et privés sous contrat à la rentrée 2013 dont 2 500 pour accompagner l'évolution démographique, plus de 1 000 pour permettre aux collèges des zones en difficulté de mettre en place des dispositifs pédagogiques adaptés et 280 pour améliorer le remplacement. **130 conseillers principaux d'éducation, 100 personnels administratifs et 50 postes d'assistants sociaux** seront également recrutés.

10 000 nouveaux contrats aidés pour renforcer la présence des adultes dans les établissements les plus en difficulté

10 000 personnes seront recrutées sur contrat aidé à la rentrée 2013. Elles permettront d'améliorer le taux d'encadrement des élèves dans les établissements les plus en difficulté et contribueront notamment à l'amélioration du climat scolaire.

Des conseils école-collège pour faciliter la transition entre l'école primaire et le collège

Le conseil école-collège est une innovation prévue par la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École qui vise à permettre une transition plus sereine et mieux organisée de l'école primaire au collège. L'arrivée au collège est en effet pour beaucoup d'élèves, et notamment pour ceux dont les acquis sont les plus fragiles, un cap difficile, synonyme de perte de repères. Il s'agit pour eux de passer d'un maître ou une maîtresse unique à une pluralité de professeurs, d'un environnement très sécurisant à une plus grande autonomie, d'une salle de classe qu'ils occupent en permanence et qu'ils se sont appropriée à des changements fréquents de lieux de cours.

Les conseils école-collège seront mis en place progressivement sur l'ensemble du territoire à partir de septembre 2013 et tout au long de l'année scolaire.

Une mission pédagogique clairement définie

Le conseil école-collège a pour mission de **proposer aux équipes du collège et des écoles de son secteur des actions de coopération et d'échange, des enseignements et des projets pédagogiques communs destinés à favoriser l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. L'objectif est de renforcer la cohérence pédagogique entre les deux grandes périodes de la scolarité obligatoire. Ce travail ne se limite donc pas à la seule liaison



Les nouveautés de la rentrée 2013 Donner à chacun les moyens de mieux apprendre

CM2-6^e ; il a vocation à instaurer une véritable continuité sur tous les niveaux de l'école et du collège, dans l'intérêt des élèves et en premier lieu des élèves connaissant des difficultés scolaires. **La création des conseils école-collège constitue donc une véritable avancée pédagogique.** En effet, si la mise en place du socle commun a favorisé le rapprochement de l'école et du collège et si des actions conjointes ont pu se développer au fil du temps, à l'initiative des équipes pédagogiques, il manquait un cadre institutionnel organisant leurs relations sur des aspects tels que les processus décisionnels, la prise en charge des élèves ou la mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative. Ce cadre existe désormais.

Une composition paritaire et des modalités de fonctionnement souples

Les équipes enseignantes des écoles et des collèges seront représentées à parts égales dans le conseil école-collège qui est une émanation du conseil pédagogique du collège et des conseils des maîtres des écoles.

Ses membres se réuniront au moins deux fois par an sous la présidence du chef d'établissement et de l'inspecteur de l'éducation nationale.

Le conseil école-collège élaborera un programme d'actions qui sera soumis à l'accord du conseil d'administration du collège et des conseils d'école concernés.

Un bilan de ce programme de travail sera effectué afin d'ajuster les initiatives à poursuivre, au plus près des besoins des élèves.

Une orientation repensée pour favoriser des parcours construits et choisis

Chaque élève doit pouvoir trouver la voie qui correspond à ses aspirations et à ses capacités et qui lui permet d'acquérir la qualification et l'emploi visés. **L'orientation doit donc être choisie, car elle conditionne l'épanouissement des jeunes, leur réussite scolaire et leur future insertion professionnelle.** Or, pour de nombreux élèves, et en particulier ceux des milieux les plus défavorisés, l'orientation est subie et s'effectue souvent par l'échec.

C'est la raison pour laquelle des mesures sont prises dès cette rentrée 2013 pour améliorer le fonctionnement de notre système d'orientation.

La préfiguration du nouveau service public de l'orientation organisé par les régions

L'objectif est de rendre effectif le droit de toute personne d'accéder tout au long de sa vie à un service gratuit d'information sur les formations, les métiers et l'insertion professionnelle, d'être conseillée et accompagnée dans ses choix d'orientation et de formation.

En partenariat avec l'Association des Régions de France, une préfiguration de ce nouveau service public de l'orientation est lancée à la rentrée 2013 dans **six régions pilotes volontaires : Aquitaine, Rhône-Alpes, Bretagne, Centre, Limousin, et Pays de la Loire.** Sept académies sont donc concernées : Bordeaux, Grenoble, Lyon, Limoges, Orléans-Tours, Nantes et Rennes. Il s'agit de tester une



Les nouveautés de la rentrée 2013 Donner à chacun les moyens de mieux apprendre

nouvelle organisation régionale et un nouveau pilotage, et de favoriser le rôle de coordinateur des régions, qui sont au plus près des offres de formation et des opportunités d'emplois des territoires. Cette expérimentation prendra appui sur une charte nationale qui définit les valeurs et les objectifs du service public d'orientation à l'égard de ses usagers, ainsi que sur une mise en réseau de tous les services et acteurs régionaux de l'orientation construite sur la base de conventions avec la région.

L'expérimentation du « dernier mot aux familles » concernant l'orientation en fin de classe de 3^e

Lors de la concertation pour la refondation de l'École, la nécessité de responsabiliser pleinement l'élève et sa famille dans le choix de son orientation est apparue comme incontournable. C'est pourquoi une expérimentation visant à donner le dernier mot aux parents concernant l'orientation de leurs enfants en fin de classe de 3^e débutera, dès la rentrée 2013, dans un certain nombre d'établissements volontaires (117 collèges dans 12 académies). **L'objectif est de tester empiriquement ce que produit ce libre choix laissé aux familles et d'identifier les conditions de réussite du processus d'orientation.**

Cette expérimentation s'appuiera sur un dialogue approfondi entre les familles et les équipes éducatives de manière à construire une orientation positive. Les établissements volontaires s'engageront ainsi à **accompagner les jeunes et leurs parents tout au long d'un processus d'information et de réflexion**. Des réunions leur seront proposées dès le début de l'année scolaire pour échanger avec eux et recueillir leur première intention sur le choix de la voie d'orientation.

Cette expérimentation s'étendra sur trois années, afin de disposer du recul nécessaire à l'évaluation des résultats et d'en tirer tous les enseignements utiles.

Le rétablissement d'un enseignement obligatoire de l'histoire-géographie sur 2 ans pour les élèves entrant en première scientifique

Conformément à l'engagement du Président de la République de rétablir l'enseignement obligatoire de l'histoire-géographie en terminale scientifique, de nouveaux horaires et programmes d'enseignement d'histoire-géographie commenceront à être mis en place dès cette rentrée pour les élèves de première scientifique.

Les élèves entrant en première scientifique à la rentrée 2013 auront en effet 2 h 30 d'enseignement obligatoire d'histoire-géographie cette année puis 2 heures d'enseignement obligatoire l'année suivante en terminale. Les 2 heures supprimées en 2009 et remplacées par une option facultative redeviendront donc obligatoires.

Par conséquent, les élèves de première scientifique ne passeront pas d'épreuve anticipée obligatoire d'histoire-géographie en juin 2014, mais ils auront une nouvelle épreuve obligatoire en fin de terminale dans le cadre de la session du baccalauréat de juin 2015.



La labellisation des premiers « Campus des métiers et des qualifications »

Le lancement des campus des métiers et des qualifications

Le lancement du label « Campus des métiers et des qualifications » constitue un élément de réponse aux enjeux du redressement productif. L'objectif est de créer une véritable dynamique de territoire en regroupant, **autour d'une filière de formation spécifique, un réseau d'acteurs divers : des établissements de l'enseignement secondaire (dont des lycées des métiers), des centres de formation d'apprentis, des établissements de l'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche, des entreprises, etc.** Grâce à ce partenariat renforcé de formation, les campus des métiers et des qualifications seront des **fleurons de notre enseignement professionnel et technologique.**

Les campus des métiers et des qualifications présentent de nombreuses spécificités, qui les différencient notamment des lycées des métiers :

- ils associent les **trois voies d'enseignement** (générale, technologique et professionnelle) ;
- ils sont portés conjointement par les autorités académiques et le conseil régional ;
- ils prennent **appui sur un secteur d'activité, pôle de compétitivité régional** ;
- ils constituent des **dispositifs partenariaux** associant des établissements de formation (dont au moins un établissement scolaire), des entreprises, des laboratoires de recherche, etc. ;
- ils intègrent obligatoirement des établissements et des formations d'enseignement supérieur ;
- ils ont la **possibilité de recruter leurs élèves à l'échelle nationale** ;
- ils proposent une **diversité de services** (hébergement, activités associatives, culturelles et sportives, etc.).

Un appel à projets a été lancé en mai 2013 et une première série de labels « Campus des métiers et des qualifications » sera délivrée à la rentrée 2013.

Un second appel à projet sera publié au cours de l'année 2013-2014.

Une offre de diplômes professionnels modernisée pour répondre aux nouveaux enjeux économiques et sociaux

Le travail conduit avec différents professionnels des filières et avec les organisations représentatives des entreprises a d'ores et déjà permis de mettre à jour de nombreux diplômes professionnels afin de prendre en compte les problématiques du développement durable et les évolutions technologiques, notamment la révolution numérique.

Ce travail important témoigne de la relation permanente entre le monde éducatif et le monde professionnel pour apporter des réponses adaptées aux besoins sociaux et économiques, favoriser la compétitivité de nos entreprises et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Il sera poursuivi et complété à partir de la rentrée.



Les nouveautés de la rentrée 2013

Donner à chacun les moyens de mieux apprendre

Les rénovations de filières entrant en application dès la rentrée 2013

Les diplômes des filières hygiène-environnement/gestion des déchets ont bénéficié d'une rénovation profonde intégrant de forts enjeux environnementaux. Il s'agit notamment du baccalauréat professionnel hygiène, propreté, stérilisation, du baccalauréat professionnel gestion des pollutions et protection de l'environnement et du BTS métiers des services à l'environnement.

Les diplômes de la filière bâtiment et travaux publics ont également fait l'objet d'un «verdissement». Celui-ci a consisté à intégrer, dans l'ensemble des certifications de la filière, les éléments permettant de valider les compétences et connaissances attendues des professionnels quant au respect de la performance thermique, énergétique et acoustique du bâti, et, plus généralement, quant au respect de l'environnement et du développement durable dans le bâti et la construction.

Une adaptation des filières qui se poursuivra au cours de l'année scolaire 2013-2014

Certaines filières connaîtront des adaptations au cours de l'année scolaire 2013-2014, en vue d'une mise en œuvre à la rentrée 2014 :

- **au titre du développement durable et des évolutions technologiques**, la filière maintenance automobile (CAP et baccalauréat professionnel) ;
- **en réponse aux enjeux liés à l'innovation électronique et à la diffusion du haut débit** (développement d'un monde d'objets interconnectés facilitant l'accès aux services des usagers et l'optimisation des consommations énergétiques et permettant le développement de nouveaux marchés et services, en particulier dans les trois domaines clés que sont la santé, la sécurité et l'environnement), la création du BTS Systèmes numériques, en remplacement des BTS Systèmes électroniques et Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques ;
- **en réponse aux problématiques de maintenance et de démantèlement du parc nucléaire**, la rénovation du baccalauréat professionnel environnement nucléaire, qui fait suite à la création du BTS environnement nucléaire ;
- **en réponse aux enjeux de gestion de l'énergie**, la transformation du BTS fluides énergies environnements en BTS gestion énergétique du bâtiment, intégrant notamment la domotique et les systèmes numériques intégrés de gestion des énergies, des fluides et de l'information du bâtiment, et la rénovation du BTS maintenance industrielle afin de faire face aux besoins nouveaux, notamment dans le secteur éolien *onshore* et *offshore*.

D'autres travaux commenceront à la rentrée 2013 en vue de compléter ce travail d'adaptation. Destinés à être mis en œuvre aux rentrées suivantes, ils viseront à renforcer la prise en compte :

- **de la révolution numérique et des supports techniques associés tels que la fibre optique** : rénovation des baccalauréats professionnels électrotechnique, énergie et équipements communicants et systèmes électroniques numériques ; il s'agit d'intégrer des rapprochements technologiques entre les univers des « courants forts et des courants faibles » et de renforcer la dimension « réseaux-systèmes d'information » ;
- **des nouveaux enjeux de la vente et du commerce** : impact sur les compétences attendues du développement du commerce numérique, de l'usage de nouveaux outils (smartphones, réseaux sociaux, 3D), place croissante des emplois liés au commerce interentreprises et à la vente directe, nouveaux modes de consommation ; les baccalauréats professionnels commerce et vente, diplômes fortement impactés par ces nouveaux enjeux, seront rénovés.